



Section syndicale SUD

Société des Eaux de Volvic
sud.industrie.eauxdevolvic@gmail.com / 06 40 14 61 91



SEPTEMBRE 2019

Courrier au PDC de Danone pour le respect de nos droits

*Courrier adressé le
15 septembre 2019
à M. Emmanuel FABER
Président Directeur
Général du Groupe
DANONE
17, Bd Haussmann
75009 Paris

"Monsieur FABER"

Je me permets de vous contacter pour vous faire part de mon mécontentement concernant la qualité du traitement de mon organisation syndicale Sud Industrie aux Eaux de Volvic. J'ai décidé au mois d'août 2018, de créer une nouvelle section syndicale SUD à SEV appartenant au groupe DANONE. **Mes priorités sont de lutter contre la dégradation de nos conditions de travail et de l'augmentation de la souffrance au travail. L'amélioration de la santé de mes collègues de SEV est mon leitmotiv.** SUD Industrie est aussi particulièrement attaché à une meilleure répartition des richesses que nous produisons au quotidien et qui devrait être plus équitable.

Nous constatons un déséquilibre dans notre entreprise entre notre charge de travail qui ne cesse de croître et le retour financier que nous pouvons en bénéficier. Toutes les décisions de notre organisation syndicale SUD sont prises en accord avec les salariés que nous représentons. La singularité de notre fonctionnement horizontal nous permet d'être libres dans nos prises de décisions. **Mais, pour arriver à défendre les intérêts des salariés Volvic, il faut un minimum de respect de la part de la direction de notre établissement.**

■ En effet, au mois d'août 2018, j'ai été désignée représentante syndicale SUD dans mon établissement. Pour accomplir ma nouvelle mission, j'ai demandé comme la loi le prévoit un local syndical, un panneau et des moyens appropriés. **Après plus de huit mois d'attente et de nombreuses relances, ma direction m'a enfin octroyé un local non sécurisé à date**, sans mettre en place des mesures d'attente pour travailler convenablement. Il me semble que des solutions existaient dans une entreprise de notre taille.

■ Le minimum légal en termes d'heures de délégation (4 heures par mois) m'a été donné sans que je puisse bénéficier des accords de droits syndicaux qui permettent dans certains cas, d'augmenter le contingent d'heures de délégation.

■ **J'ai souhaité participer à une réunion de CHSCT extraordinaire** pour un sujet important lié aux conditions de travail. **J'ai essuyé un refus catégorique**

• • •

Ensemble tout devient possible, unissons-nous !



Section syndicale SUD

Société des Eaux de Volvic

• • •

alors que dans de nombreuses entreprises françaises, les nouveaux représentants syndicaux sont acceptés. C'est ce qu'on appelle le respect ou du bon sens.

Obstructions

Mépris,
silence, retard,
ajournement,
refus abusif,
hostilité
affichée, la
direction fait
feu de tout bois
pour entraver le
fonctionnement
légitime de SUD
industrie aux
Eaux de Volvic.

en série

LISTE SUD AUX ELECTIONS CSE

- Janète PEREIRA :
Logistique
- Manuel CARLOS :
Conditionnement Chancet Nature
- Sandra PEREIRA :
Service Sécurité
- Téfik COKDEMIR :
Logistique
- Cédric ADAM :
Conditionnement Chancet Nature
- José CALLARDO :
Conditionnement Chancet Fruit
- Jacques OMAR :
Conditionnement Chancet Fruit
- Hervé TRINCAL :
Maintenance des bâtiments
- Philippe PICARD :
Maintenance des bâtiments
- Guillaume CROUZET :
Fabrication bouteille Chancet Nature

■ La direction du site a décidé de négocier avant les élections professionnelles la mise en place du vote électronique sans attendre la négociation du protocole d'accord des élections comme cela se pratique dans tous les grands groupes industriels. Là encore, je n'ai pas été prévenue de cette décision par ma direction qui démontre un certain mépris envers les nouveaux représentants de mon organisation syndicale.

■ Début septembre 2019, j'ai pu enfin assister à la négociation pour la mise en place des élections professionnelles puisque la direction était contrainte à le faire par la loi. Nous avons, au cours de cette négociation, porté des revendications afin que les salariés se mobilisent pour aller voter. Nous avons pu constater qu'une fois de plus, nous étions face à une direction hostile à toutes propositions de notre organisation syndicale SUD Industrie.

■ Mme GRUNENBERGER (DRH) a même refusé que nos nouveaux candidats se présentant pour la première fois aux élections professionnelles, puissent bénéficier d'un crédit d'heures de délégation pour échanger avec les salariés sur le sens de leurs démarches. Pire encore, ils n'auront pas la possibilité de venir s'entretenir avec leurs collègues en dehors de leurs heures de travail sur du temps personnel. Les élus des trois autres organisations syndicales pourront quant à eux venir effectuer leur campagne électorale sans un refus d'accès au site. Vous comprendrez aisément que cette décision pose un grave problème d'équité dans le cadre des élections professionnelles.

FAIRE CESSER LA DISCRIMINATION ENVERS SUD INDUSTRIE

Sachez, malgré tout, que notre détermination reste sans faille mais que nous ne pouvions pas rester silencieux devant un pareil mépris. Aussi, nous souhaitons vous rendre compte du comportement que nous subissons depuis notre création. Le Groupe DANONE se targue, en interne comme en externe, de la qualité du dialogue social dans notre entreprise jusqu'à mettre en exergue un accord au niveau mondial. Vous comprendrez, à la lecture de mon courrier, que je puisse m'interroger.

Par ce courrier, je souhaitais non seulement dénoncer cette situation mais aussi intervenir auprès de vous afin que la discrimination de mon organisation syndicale cesse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur FABER, mes respectueuses salutations".

Pour le Syndicat SUD INDUSTRIE :
Janète PEREIRA, représentante syndicale
SUD Industrie Eaux de Volvic

Syndicat SUD
INDUSTRIE
Z.I. du Chancet
CS_70035
63530 VOLVIC